



Département des Landes
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Ville de TARNOS
13 Chemin Tichené
Tél : 05 59 64 88 22

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME LA VICE-PRESIDENTE DELEGUEE DU CCAS

Le président du centre communal d'action sociale de TARNOS,

Vu l'article R123-23 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles L123-6 et L123-8 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° 10/2026 du conseil d'administration en date du 28 avril 2026 portant
élection de la vice-présidente déléguée du CCAS ;

ARRETE

Article 1^{er} : délégation de signature est donnée pour la durée de l'actuelle mandature, sous
notre surveillance et responsabilité, à Madame Nelly LALANNE, vice-présidente déléguée du
centre communal d'action sociale, dans les matières suivantes :

- convocation du conseil d'administration et fixation de l'ordre du jour ;
- préparation et exécution des délibérations du conseil d'administration ;
- ordonnancement des dépenses et des recettes du CCAS ;
- nomination des agents du CCAS ;
- acceptation à titre conservatoire des dons et legs qui sont faits au CCAS ;
- signature des courriers administratifs et des bons de commande ;
- délivrance des expéditions des registres des délibérations, des arrêtés et décisions ;
- délivrance d'ordres de mission et d'autorisations de déplacement.

Article 2^{ème} : ampliation du présent arrêté, qui sera remis à l'intéressée et affiché au centre
communal d'action sociale, sera transmise à :

- madame la préfète des Landes ;
- madame le comptable public.

Fait à TARNOS, le **- 4 MAI 2026**

Le Président du CCAS,

Marc MABILLET

